Image not found or type unknown

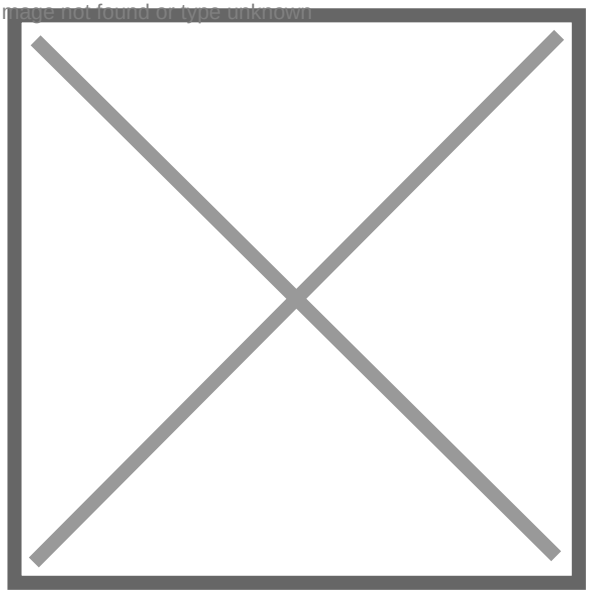

Accident du travail / medecine du travail / Congé

Par **JohnSilver**, le **02/09/2017** à **12:27**

Bonjour,

J'ai eu un accident du travail il y a environ un mois, je suis actuellement en Arrêt de travail jusqu'à aujourd'hui.

Hier j'ai eu l'autorisation de reprendre de la part de mon médecin donc le Responsable des ressources humaines a pris rendez-vous Lundi pour une visite médicale or mes vacance débutent lundi aussi.

Donc j'aimerai savoir quels son mes droits vu que la visite médicale est sur mon temps libre et qu'en plus je dois la passer a 40 km de mon lieu d'habitat?

je vous remercie d'avance pour vos réponses

Cordialement

Par **morobar**, le **02/09/2017** à **17:27**

Bonjour,
Pourquoi ne pas avoir rappelé à votre DRH le début de vos congés ?
Le temps consacré à la visite de reprise est considéré comme temps de travail effectif.

Par **JohnSilver**, le **02/09/2017** à **18:40**

je devais être déjà en vacance la semaine dernière pour une durée de 2 semaines mais en étant en arrêt je pensais pas que serait possible d'avoir directement la seconde semaine et je ne me rappelé plus quels semaines j'avais pris étant donné que cela fait une moment que javais posé mes congés .

Par **morobar**, le **03/09/2017** à **08:05**

Pourquoi n'avoir pas posé la question au DRHJ lors de votre entretien ?
Quoiqu'il en soit c'est fait, vous demanderez seulement le défraiement de votre temps de travail consacré à la visite médicale de reprise.

Par **JohnSilver**, le **03/09/2017** à **10:52**

en fait je suis a la limite du délais pour passer la visite médicale la DRH a du appeler la médecine ne savais pas elle a du appeler pour savoir si je devais la passer

hors je lui avais dis la semaine dernière de se renseigner et de prendre RDV car ça semblait litigieux par rapport a la date de reprise de mon arrêt car j'arrivais a la limite.

Par **morobar**, le **03/09/2017** à **15:55**

Quelle limite ?
Vous ne reprenez pas le travail, mais vos congés.

Par **JohnSilver**, le **03/09/2017** à **17:12**

ce que appel la limite c'est les 30 jours avant de passer la visite en cas de reprise

non je ne reprend pas le travail je suis en congé vu que j'aurais du être en vacance la semaine qui viens de passer et celle qui arrive

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés